



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRETE DU MAIRE AUTORISATION DE VOIRIE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT RUE PAUL CLEMENCIN

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,
Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
Vu l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
Vu le code de la route
Vu l'article 610-5 du code pénal,
Vu la demande écrite de GRDF pour une intervention de l'entreprise SAS TEAM RESEAUX en date du 12 Juillet 2024,
Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux de suppression d'un branchement gaz sis 10 Rue Paul Clémencin à Pont-Audemer,

ARRETE :

Article 1 : L'entreprise SAS TEAM RESEAUX est autorisée à occuper le domaine public, sis 10 Rue Paul Clémencin à Pont-Audemer, à compter du lundi 2 Septembre 2024 et ce pour une durée de 30 jours, afin d'effectuer les travaux cités ci-dessus.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante pour la sécurité et la circulation des automobilistes et des piétons. Le stationnement sera interdit au droit de la zone de travaux et une signalétique permettant la circulation des piétons sur un axe sécurisé sera mis en place par l'entreprise TEAM RESEAUX.

Article 3 : L'entreprise SAS TEAM RESEAUX devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, le SMUR, les Sapeurs-Pompiers, GRDF, et l'entreprise SAS TEAM RESEAUX, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 26 juillet 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux


Richard DUCLOS